---------

## Arrondissement de Pontarlier

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER

-----

Nombre de Membres

En exercice: 23

Présent au Conseil: 17

Ayant pris part au vote: 22

Date de la convocation

03/07/2023

Date d'affichage

13/07/2023

## Séance du 7 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le sept-juillet à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Présents: Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Madeleine Chapellier Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Aline Louvrier, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert.

Procuration: Aline Carrière à Marie Destaing, Frédéric Dole à Isabelle Cuenot, Léonie Schneiter à Aline Louvrier, Isabelle Vinai à Jean-Pierre Gurtner, Thierry Vuittenez à Guillaume Bouhin.

Absent: Bernard Jeannin.

Secrétaire de séance : Aline Louvrier.

\_\_\_\_\_\_

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

## Délibération n° 2023-07-066

<u>OBJET</u> : Répartition du coût des travaux du marché de mise en séparatif de la rue de la Gare et rue de la Nue.

Le Maire rappelle la délibération du 5 mai 2023 relative aux travaux de mise en séparatif de la rue de la Gare et de la rue de la Nue dont l'objectif est la rénovation du réseau d'eau, la mise en séparatif et des travaux de voirie.

Le Maire explique que trois budgets (budget communal 40300, budget Eau 40310 et Budget Assainissement 40314) sont impactés c'est pourquoi il propose de répartir 1/3 sur chaque budget les factures de prestation de MOE et de relevé Topographique réalisées par BEJ, le cabinet de maîtrise d'œuvre. Il est précisé que la facturation du marché sera ventilée sur chaque budget.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité:

- Acceptent la répartition pour 1/3 sur chaque budget des factures de MOE et de relevé topographique de l'agence B.E.J;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le

ID: 025-200068401-20230707-2023\_07\_066-DE

Le Maire,
Marc SAUENIER.